

Vingt-deuxième jour

# steria avenir

100% Salariés, Indépendants et Engagés

MOBILISATION OUVERTE À STERIA

## 1<sup>er</sup> Mai sous haute-tension

Comment tourner la page d'une politique RH qui ne passe plus ?

Non suffisamment satisfaite d'avoir licencié notre collègue après son retour de maternité, la direction des ressources humaines lui a adressé un courrier menaçant en lui reprochant d'avoir pénétré à Green Office pendant son préavis alors qu'elle est dispensée de présence.

La DRH confond dispense de présence et sortie des effectifs. La salariée conserve le droit, pendant le préavis, à accéder aux services et aux locaux communs, à rencontrer les délégués du personnel ainsi que ses collègues ...

**Cette politique RH ne passe plus, à vous de le dire !**



STERIA condamnée à nouveau pour discrimination syndicale par la Cour d'Appel de Toulouse !



Par arrêt du 6 avril 2012, la Cour d'Appel de Toulouse a condamné STERIA à payer environ 140.000 Euros pour réparer le préjudice de la discrimination salariale subie par un représentant du personnel depuis 1997 en adoptant l'expertise chiffrée selon la méthode CLERC fondée sur la comparaison de l'évolution de traitement du salarié discriminé avec un panel de personnes entrées au même moment dans l'entreprise, avec une qualification identique à l'embauche, dans la même filière et ayant le même type de rémunération. Cette méthode est désormais la règle.

Le déni n'a plus d'effet et les multiples condamnations le prouvent. La politique RH de la direction sur ce sujet peut mettre en péril l'entreprise. Nous devons en informer les actionnaires.

**Exprimez-vous sur le contenu de message que nous devons transmettre aux actionnaires par email à [info@steria-avenir.fr](mailto:info@steria-avenir.fr).**

Demandez également vos codes d'accès personnels et téléchargez les jugements en question ainsi que la décision du défenseur du droit (ex HALDE) de septembre 2011 concernant STERIA.

1<sup>er</sup> Mai à STERIA sous haute tension, il était temps !

Depuis des années, les salariés souffrent et subissent.

Il était temps d'agir, via la mobilisation, pour le changement.

Les jugements et les documents officiels sont désormais à votre disposition dans la zone réservée du site [steria-avenir.fr](http://steria-avenir.fr).

Le 1<sup>er</sup> Mai est un jour de revendication des droits.

Nous rappelons à la direction son engagement d'appliquer le Télétravail ainsi que son obligation d'ajuster les salaires de nombreux collègues lésés depuis des années, notamment les bas salaires par catégorie, avec compensation du préjudice antérieur.



Toi, tu veux lire les documents officiels et les jugements pour connaître tes droits ?

Demande alors par e-mail tes codes d'accès à [info@steria-avenir.fr](mailto:info@steria-avenir.fr)

[www.steria-avenir.fr](http://www.steria-avenir.fr)

